



ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⴷⴰ  
ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⴷⴰ  
ⵏ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⴷⴰ



المملكة المغربية  
وزارة الثقافة  
والشباب والرياضة

Royaume du Maroc  
Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

## Termes de Références

Pour le recrutement d'une équipe de consultants chargés de l'accompagnement du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports dans la régénération de l'offre de services des établissements des maisons des jeunes

### I. Contexte :

D'après le Rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental - 2018, le Maroc compte 34% Jeunes âgés de 15 à 35 ans, soit 12 Millions de personnes réparties sur un territoire de 710 850 km<sup>2</sup>, dont 60% en milieu urbain. Ces femmes (51%) et ces hommes (49%) représentent la force vive du pays.

En témoigne la place accordée à la jeunesse, dans la Constitution du Royaume du Maroc, qui offre l'opportunité au Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et à ses partenaires, d'institutionnaliser les actions et initiatives publiques et privées en faveur des jeunes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle en faveur des jeunes, et à travers l'éducation non formelle, le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports souhaite mettre ses établissements au service de l'épanouissement et du renforcement des capacités des jeunes, et ce, d'une part, pour accompagner les jeunes sur le chemin du développement personnel, et d'autre part, leur donner le pouvoir d'exploiter leur potentiel.

Afin d'atteindre cet objectif, le ministère et avec l'appui du système des nations Unies au Maroc (UNFPA, UNICEF, UNESCO et UNDP) compte régénérer l'offre des Maisons de Jeunes autour de trois leviers :

1. *Réforme des modalités de gestion des établissements* : à travers la mise en place d'un dispositif de gouvernance assurant une gestion performante des maisons de jeunes et favorisant la qualité de service ;
2. *Conception d'une nouvelle offre adaptée aux besoins des jeunes* : en s'assurant de la prise en compte des besoins des jeunes lors du renouvellement de l'offre de contenu des maisons de jeunes ;
3. *Renforcement du métier d'animateur socio-culturel* : afin d'améliorer l'encadrement des jeunes en assurant des animateurs passionnés et compétents.

Dans ce cadre, et sur la base d'une étude réalisée en 2018 concernant « un référentiel de programmation architectural des infrastructures type du ministère de la Jeunesse et des Sports », le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports a élaboré, en 2020, un guide de référence pour la normalisation des établissements des Maisons de Jeunes, qui définit les normes de construction et d'aménagement des Maisons de Jeunes, ce guide classe ces établissements en cinq types selon, entre autres, la densité de la population et la superficie des terrains, et l'offre de service à proposer aux bénéficiaires. Un sixième type, concerne les maisons de jeunes Mobile, ayant pour objectif de servir les territoires ne disposant pas d'infrastructures de proximité.

## **II. Objectif général :**

L'objectif de cet appel à manifestations d'intérêt est de régénérer l'offre et l'écosystème des maisons de jeunes. Pour se faire, le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports recrute un groupe de consultants chargés de l'accompagnement du Ministère, et ses partenaires, dans la régénération de l'offre de service des maisons de jeunes.

Une maison de jeunes dont l'offre est régénérée, est une infrastructure attrayante, conviviale, et accessible pour les jeunes. C'est aussi, un établissement géré de manière participative avec des associations accréditées, qui contribue à l'épanouissement des jeunes, à leur encadrement socio-éducatif, et à leur intégration socio-économique.

## **III. Objectifs spécifiques :**

L'accompagnement du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports a comme objectifs spécifiques de :

- ✓ Développer un contenu innovant et spécifique pour chaque catégorie de Maisons de Jeunes ;
- ✓ Développer un nouveau dispositif de gouvernance des maisons de jeunes ;
- ✓ Professionnaliser le métier d'animateur socio-culturelle ;
- ✓ Développer un processus d'accréditations des associations ;
- ✓ Assurer la transition digitale des maisons de jeunes ;
- ✓ Accompagner le ministère dans la mise en œuvre de projets pilotes.

## **IV. La méthodologie de travail**

Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus, les consultants sont amenés à réaliser trois types de concertations ciblées :

1. Ateliers avec les cadres du ministère : avec des directeurs des établissements de maisons de jeunes, des responsables provinciaux de la jeunesse et des cadres des services centraux du département de la Jeunesse et des Sports ;
2. Entretiens semi-guidés : avec des organismes et personnes ressources ;
3. Des Focus Groups avec les partenaires institutionnels (Départements Gouvernementaux), organismes internationaux, partenaires associatifs, services techniques du Ministère, etc.

## **V. Résultats à atteindre par le prestataire :**

### **1. Un contenu innovant et spécifique pour chaque catégorie de Maisons de Jeunes est développé :**

Ce résultat consiste en l'élaboration d'un contenu innovant et adéquat, spécifique à chaque catégorie de maison de jeunes à travers la conception de catalogues d'activités (par thématiques globales et autres sélectionnées directement par les jeunes).

Et cela a pour objectif de répondre aux enjeux et besoins du jeune à travers la définition d'une offre adaptée et de qualité tout en favorisant son inclusion dans le choix et la conception du contenu à dispenser dans les maisons de jeunes.

Il s'agit ainsi de :

- ✓ Analyser le besoin des jeunes et définir les objectifs pédagogiques et socio-éducatifs ;
- ✓ Définir les valeurs constituant la base de la nouvelle offre ;
- ✓ Définir le contenu de l'offre ;
- ✓ Établir un plan d'action pour la mise en œuvre de projets pilotes dans un premier temps, et le déploiement de l'offre à l'échelle nationale dans un deuxième temps.

### **2. Un nouveau dispositif de gestion des Maisons de Jeunes est développé :**

Dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif de gouvernance prévu par le Ministère, la gestion des Maisons de jeunes pourrait être assurée par ou en collaboration avec des associations.

Les consultants sont amenés à proposer, sur la base d'un benchmark, des scénarios et des modes différents de gestion selon la catégorie des établissements.

Il s'agit, aussi, de l'élaboration de deux chartes de structuration de la gestion à destination des gestionnaires pour chaque catégorie d'établissement :

- A. Une charte de mission : un outil regroupant l'ensemble des principes fondamentaux de gestion des maisons de jeunes à travers la fixation des attentes et des engagements respectifs du Ministère, de ses démembrements locaux, des structures opérationnelles chargées de la mise en œuvre des orientations stratégiques du Ministère, des entités de gestion signataires de contrats de gestion, et des animateurs ;

B. Une charte de fonctionnement : un outil de gestion efficace des établissements de jeunesse. Elle permet de concilier les exigences des processus de gestion avec les règles de fonctionnement des établissements, qui font l'objet d'un règlement intérieur, dans le but de :

- ✓ Optimiser la gestion des maisons de jeunes ;
- ✓ Cadrer les rôles et les responsabilités des intervenants ;
- ✓ Mettre en place des règles de gestion homogènes et cohérentes.

### **3. Le métier d'animateur socio-culturel est professionnalisé :**

Le MCJS, ayant une expérience dans la certification d'une formation des moniteurs des colonies de vacances, voudrait maintenant couvrir un grand besoin de personnel qualifié pour la mise en place des activités qu'à présent s'organisent au sein des centres de proximité (Maisons des Jeunes, Colonies de Vacances, etc.). Cette consultation appuiera le processus de création d'un statut d'animateur socio-culturel (identification des compétences pour le profil), la conception et contenu de la formation et le processus de certification et déploiement de la formation (avec un réseau d'acteurs formateurs de la société civile).

Les animateurs certifiés seront engagés dans le cadre des établissements du MCJS, mais une analyse d'autres possibles débouchés sera intéressant en amont pour identifier les compétences requises et adapter le contenu de la formation aux besoins.

Ce résultat se base sur trois composantes complémentaires :

#### **A. Un référentiel métiers et compétences est élaboré :**

L'élaboration d'un référentiel métiers et compétences a pour objectif de :

- ✓ Professionnaliser la profession d'animateur socio-culturel et l'adapter aux enjeux des jeunes, tout en prenant en considération le nouveau contenu développé dans le premier résultat ;
- ✓ Développer des formations qualifiantes et créer des nouveaux débouchés ;
- ✓ Favoriser l'évaluation de l'exercice de la profession d'animateur socio-culturel.

Le projet d'élaboration d'un référentiel métiers et compétences lié à la profession de l'animateur socio-culturel consiste en la définition des compétences qui sont nécessaires pour le bon exercice des fonctions confiées à l'animateur socio-culturel.

Le référentiel devra être élaboré sur la base d'un benchmark préalable et en collaboration avec l'ensemble des parties concernées.

#### **B. Une formation adaptée à destination des animateurs est développée :**

Le développement de la formation consiste à élaborer un programme permettant d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour exercer le métier d'animateur socio-culturel.

Le contenu devra être spécifique à chaque niveau du métier (ex : assistant animateur, animateur, animateur coach).

Les modalités de déploiement de la formation devront répondre à la mobilisation, formation et déploiement des animateurs au niveau local et régional.

#### **4. Un processus d'accréditation des associations est conçu :**

Selon le décret n° 02-13-254, l'une des attributions principales du Ministère consiste à : « améliorer et généraliser l'action associative de la jeunesse et de l'enfance afin de garantir la protection de la jeunesse et son intégration dans la société ».

Le processus d'accréditation des associations de la jeunesse consiste à mettre en place les actions suivantes :

- ✓ Référencement des associations de jeunesse ;
- ✓ Définition de Key Performance Indicateurs spécifiques aux associations œuvrant pour la jeunesse ;
- ✓ Mise en place d'un système d'accréditation des associations.

Et cela a pour objectif de :

- ✓ Structurer le tissu associatif en vue d'en optimiser l'intervention ;
- ✓ Pérenniser les activités des associations ;
- ✓ Optimiser les interactions entre le ministère et les associations.

#### **5. La transition digitale des maisons de jeunes est assurée ;**

Le digital constitue un indispensable levier pour promouvoir l'inclusion socio-économique des jeunes en leur permettant d'acquérir des compétences dans le numérique.

Les consultants sont amenés, dans le cadre de ce résultat, à :

- ✓ Favoriser les programmes et activités visant à faire bénéficier les jeunes de l'ère du digital, tout en créant des passerelles entre le virtuel et la vie réel chez le jeune ;
- ✓ Accorder une attention particulière aux équipements numériques.

## **VI. Les livrables**

Afin d'atteindre les résultats escomptés de cette consultation, deux livrables sont attendus du prestataire :

### **1. Kit de la régénération de l'offre des maisons de jeunes, comprenant :**

1.1. Un guide de la nouvelle offre de contenu, incluant : des orientations générales concernant le contenu à mettre en œuvre, les approches adoptées, et des fiches techniques des activités classées par thématiques et mettant en évidence les valeurs et compétences ciblées par chaque activité, ainsi que la fourniture et le matériel nécessaire par activité ;

1.2. Un manuel des procédures de gestion des maisons de jeunes, incluant :

- Les modes et scénarios de gestion (co-gestion, gestion déléguée, gestion participative, etc.) par catégorie d'établissement de maisons de jeunes ;
  - Un règlement intérieur type ;
  - Chartes de mission et de fonctionnement par catégorie d'établissements ;
  - Convention/contrat type de gestion par catégorie d'établissements ;
  - Les termes de référence des appels à manifestation d'intérêt, et la définition des modalités d'évaluation et de sélection.
- 1.3. Un manuel de professionnalisme du métier d'animateur-socio-culturel, incluant :
- Un référentiel métier et compétences pour les animateurs socio-culturels ;
  - Un Kit de formation des formateurs incluant le contenu des modules de formation ainsi que des fiches d'activités à mettre à la disposition des formateurs et animateurs socio-culturels.
- 1.4. Un manuel de procédures d'accréditation des associations de la jeunesse, incluant :
- La procédure détaillée d'octroi de l'accréditation des associations, en plus de la formalisation des termes de référence des appels à manifestation d'intérêt, et la définition des modalités d'évaluation et d'accréditation ;
  - Des cahiers de charges adaptés par champ d'intervention des associations (gestion des établissements, gestion des contenus/programmes, ...etc.).
2. **Rapport général de la mission**, comprenant :
- 2.1. Un benchmark des différents modes de gestion des établissements de proximité au niveau national, avec des exemples des établissements de la jeunesse au niveau international ;
- 2.2. Analyse des consultations ciblées ;
- 2.3. Une présentation power point pour chaque composante du Kit de la régénération de l'offre des maisons de jeunes ;
- 2.4. Résumé du déroulement de la mission.

L'ensemble des livrables doivent être en langue arabe.

La présentation PPT et le résumé du déroulement de la mission doivent être en deux langues : l'arabe et le français.

## VII. Agenda prévisionnels de la remise des livrables

N° du livrable	Date limite prévue pour la remise du livrable
1.1. & 1.2. & 1.3. & 1.4.	La 3 <sup>ème</sup> semaine du mois de septembre 2021
2.1 & 2.2	La 4 <sup>ème</sup> semaine du mois de juillet 2021
2.3. & 2.4.	La 4 <sup>ème</sup> semaine du mois de septembre 2021

## VIII. Agenda prévisionnel d'exécution

Action	Date / Période	Objectifs
Validation de la note méthodologique	Avant la fin du mai 2021	✓ Inclure les remarques
Organisation des consultations ciblées	Durant le mois de juin 2021	✓ Capitalisation sur les différentes expériences.
Présentation des livrables	Avant mi-août 2021	✓ Validation des livrables demandés.
Finalisation des livrables	mi- septembre 2021	✓ Prise en compte des remarques et suggestions.

## IX. Les profils demandés

### A. Consultant(e) principal(e):

Le (la) consultant(e) principal(e) est responsable de l'animation des consultations ciblées, ainsi que de la formulation, de la conception et de la mise en œuvre de l'ensemble des prestations et livrables demandés, en étroite collaboration avec le MCJS et ses partenaires.

Il est responsable aussi, en cas de besoin, du recrutement des formateurs qualifiés, validé par le MCJS et ses partenaires, pour l'animation de la formation des formateurs.

#### Qualifications requises

- ✓ Ayant un diplôme d'études supérieures (Minimum bac+5) dans au moins l'un des domaines suivants : animation socio-culturelle, management, développement social, sociologie, sciences de l'éducation ou équivalent ;
- ✓ Ayant plus de 10 ans d'expériences dans des prestations similaires ;
- ✓ Ayant une solide expérience dans l'élaboration des stratégies, programmes et projets de la jeunesse et/ou de la société civile ;
- ✓ Ayant des compétences pédagogiques ;
- ✓ Ayant un sens d'analyse et de travail dans un contexte pluri-acteurs ;
- ✓ Ayant une bonne maîtrise sur les approches d'animation non formelles ;
- ✓ Ayant une bonne connaissance des différents enjeux et défis du travail des établissements des maisons de jeunes.

### B. Consultant(e) assistant(e) : spécialiste en management des organisations, et intégration socio-économique des jeunes

Il (elle) assistera le (la) consultant(e) principal(e) dans le développement des contenus et livrables de la mission, ainsi que de la formation des formateurs.

Il (elle) travail, sous la supervision du consultant(e) principal(e), et en étroite collaboration avec le MCJS et ses partenaires.

#### **Qualifications requises**

- ✓ Ayant un diplôme supérieur dans au moins l'un des domaines suivants : sciences sociales, sciences humaines, sciences économiques, sciences de gestion, ou équivalent ;
- ✓ Ayant au moins 10 ans d'expériences dans des prestations similaires ;
- ✓ Ayant une solide expérience dans la réussite des projets et programmes d'intégration socio-économique des jeunes ;
- ✓ Ayant des compétences pédagogiques ;
- ✓ Ayant un sens d'analyse et de travail dans un contexte pluri-acteurs ;
- ✓ Ayant une bonne maîtrise des approches d'animation non formelles ;
- ✓ Ayant une bonne connaissance des différents enjeux et défis du travail des établissements de proximité.

#### **C. Consultant(e) assistant(e) : spécialiste jeunesse et société civile**

Il (elle) assistera le (la) consultant(e) principal(e) dans le développement des contenus et livrables de la mission, ainsi que de la formation des formateurs.

Il (elle) travail, sous la supervision du consultant(e) principal(e), et en étroite collaboration avec le MCJS et ses partenaires.

#### **Qualifications requises**

- ✓ Ayant un diplôme supérieur dans au moins l'un des domaines suivants : sciences sociales, sciences humaines, sciences économiques, sciences juridiques, développement social ou équivalent ;
- ✓ Ayant au moins 10 ans d'expériences dans des prestations similaires ;
- ✓ Ayant une solide expérience dans le renforcement des capacités des associations ;
- ✓ Ayant une solide expérience dans les démarches du management qualité ;
- ✓ Ayant des compétences pédagogiques ;
- ✓ Ayant un sens d'analyse et de travail dans un contexte pluri-acteurs ;
- ✓ Ayant une bonne maîtrise des approches d'animation non formelles ;
- ✓ Ayant une bonne connaissance des différents enjeux et défis du travail des établissements de proximité.

Les consultants doivent maîtriser l'arabe et le français ; la maîtrise de l'anglais est un atout.

Les consultants sont amenés à travailler en étroite collaboration avec les différents acteurs concernés par la mise en œuvre de la stratégie ministérielle en général et par la nouvelle génération des maisons de jeunes en particulier.

Les consultants devront prendre un soin particulier à diffuser des expériences d'autres départements ou pays qui pourraient apporter une valeur ajoutée aux chantiers engagés par le MCJS.

Les consultants devront avoir pour souci constant d'assurer la pérennisation des mécanismes et outils développés au cours de cette consultation, tout en ayant comme finalité, le renforcement des capacités du département de la Jeunesse et des Sports.

## **X. La supervision de la consultation**

La consultation sera supervisée directement par les Services compétents désignés par le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

Les livrables doivent être validés dans un atelier de restitution auquel pourront assister les parties prenantes et tout autre intervenant ou structure dont la présence est jugée utile par le ministère.

## **XI. Ethique de la consultation**

Les consultants doivent tenir compte des principes de l'éthique dans la conception des livrables, y compris le respect des procédures et le maintien de la confidentialité et la sécurité des informations recueillies.

## **XII. Dossier de l'offre**

1- **L'offre technique**, doit contenir :

- ✓ La note méthodologique décrivant de manière synthétique la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de la consultation ;
- ✓ Les CV détaillés des membres du groupe de consultants, Lesdits CV doivent obligatoirement être signés par les consultants eux-mêmes et respecter le modèle ci-joint;
- ✓ Le calendrier d'exécution

2- **L'offre financière**

## **XIII. L'évaluation des offres**

L'évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

1. L'étude des offres techniques.
2. L'étude des offres financières.

Les offres seront jugées sur la base des critères suivants :

1. La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 75%).
2. L'offre financière (note sur 100, pondération 25%).

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

L'équipe de consultants retenue recevra un courrier par e-mail, aux adresses mail indiquées dans les CV, l'invitant à se présenter pour engager les procédures de consultation.

#### **a. Analyse technique comparative des offres**

Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres selon le barème suivant :

Critères	Note
Profil, formation et diplômes	10
Expériences confirmées en lien avec la consultation	20
Pertinence de la note méthodologique	70
Total	100

**Important :** Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

- Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).
- Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.

#### **b. Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$F=100 \cdot P_{\min} / P$  (P : Prix de l'offre et Prix min : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante).

#### **c. Analyse technico-financière**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- ✓ 75% pour l'offre technique.
- ✓ 25% pour l'offre financière.

La note totale pondérée « N » permettant de classer les candidatures et retenir la mieux disante est :  $N = 0,75 \cdot T + 0,25 \cdot F$

#### **XIV. Modalités de soumission du dossier**

Les soumissions doivent être déposées sous plis fermés, au secrétariat de la Direction de la jeunesse, de l'enfance et des affaires féminines, Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports-Département de la jeunesse et des sports, avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat.

Et ce au plus tard **le 20 Mai 2021 à 16h00 (GMT).**

L'enveloppe devra porter la mention :

**« ACCOMPAGNEMENT DU MCJS DANS LA RÉGÉNÉRATION DE L'OFFRE DE SERVICES DES ÉTABLISSEMENTS DES MAISONS DES JEUNES »**

L'offre technique et l'offre financière doivent être soumises, chacune d'entre elles, sous une enveloppe intérieure séparée et clairement identifiée.

Aucune information sur les prix ne doit être fournie dans la proposition technique.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

L'offre technique, **uniquement**, devra être envoyée par email en format PDF à l'adresse suivante : [consultationmdj@gmail.com](mailto:consultationmdj@gmail.com)

L'objet de l'email doit impérativement porter la mention suivante « Accompagnement MCJS MdJ 2021 »